



Réviser

Le vocabulaire

L'objectif principal d'une assurance est de couvrir les dommages matériels et / ou corporels qu'un véhicule peut occasionner à autrui.



Les essentiels à retenir

➤ Assurance obligatoire

Le propriétaire d'un véhicule à moteur (voiture, moto, cyclomoteur ...) en circulation ou en stationnement doit l'assurer. Le fait de conduire un véhicule **non assuré est un délit**.

La garantie **responsabilité civile**, appelée souvent assurance au tiers, est la garantie minimale que tu dois souscrire pour assurer ton véhicule.

Lorsqu'un conducteur est responsable d'un accident, cette garantie couvre les **dégâts** que son véhicule peut occasionner : blessure d'un piéton, dégât causé à un autre véhicule ou à un bâtiment par exemple.

En revanche, le conducteur du véhicule reconnu responsable de l'accident ne sera **pas indemnisé** pour les dommages qu'il a subis.



➤ Assurance facultative

Si tu es conducteur d'un véhicule à moteur, tu peux souscrire en plus de l'assurance obligatoire, des garanties facultatives.

L'assurance au tiers enrichie

L'assurance au tiers enrichie, comprend, les garanties de l'assurance au tiers complétées de certaines clauses spécifiques comme le vol, l'incendie, le bris de glace, les catastrophes naturelles.

L'assurance tous risques

L'assurance tous risques est l'assurance la plus **complète**. Elle garantit au propriétaire la meilleure couverture possible contre les risques qu'encourt son véhicule, y compris en cas d'accident responsable. Elle peut également prendre en compte, par exemple, les dégradations liées au **vandalisme**. Elle permet aussi de choisir le type d'indemnisation en cas de destruction totale du véhicule, tel que le remplacement en valeur d'achat.

Les garanties ne jouent pas en toutes circonstances. En effet, le conducteur ou son véhicule ne seront **pas indemnisés** en cas de conduite sans permis de conduire valable, sous l'empire d'un état **alcoolique** ou en ayant fait usage de produits **stupéfiants**. En conséquence de quoi, il devra rembourser à l'assureur les sommes versées aux victimes.





Vérifier

Ai-je bien compris ?

Ex.1

Rayer la réponse fausse :

Avoir une assurance est « obligatoire / facultatif »

L'assurance dite « au tiers » couvre les dommages causés « à moi / aux autres »

Conduire sans permis revient à conduire « sans danger / sans assurance »

Si je ne suis pas assuré, lors d'un accident, « le conducteur / l'assurance » paiera les dégâts causés aux autres.

Le conducteur non assuré « devra / ne devra pas » rembourser l'assurance des sommes versées.



S'exercer

Je m'entraîne

Ex.2

Vrai ou Faux, indiquer la bonne réponse :

Je n'ai pas renouvelé mon contrat d'assurance arrivant à échéance. J'ai renversé un piéton avec ma voiture, l'assurance me couvrira si je les appelle tout de suite pour prolonger finalement mes garanties

J'ai souscrit à l'assurance tous risques. Je pourrais être dédommagé par l'assurance de mon rétroviseur que j'ai cassé contre un poteau en serrant trop à droite

Je n'ai pas respecté la priorité au STOP. Ayant souscrit à la responsabilité civile, je vais me faire rembourser par mon assurance mon bloc optique brisé dans l'accident

J'ai perdu le contrôle de mon véhicule alors que je rentrais chez moi alcoolisé. Heureusement, j'ai souscrit à l'assurance tous risques, je pourrais compter sur l'assurance pour les frais de réparation

Ex.3

Compléter le texte ci-dessous en s'aidant du cours :

En cas de conduite sans ou sous l'empire d'un étatou en
ayant fait usage de produits, le conducteur devraà l'assurance
les sommes versées aux



S'évaluer

Je teste mes connaissances :)



Question 1 : Le propriétaire d'un véhicule à moteur a l'obligation de contracter une assurance :

OUI.....A ☐ NON.....B ☐

Le fait de conduire un véhicule non-assuré est un délit :

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 3 : Pour conduire sa voiture, seule l'assurance responsabilité civile est obligatoire :

OUI.....A ☐

NON.....B ☐



Question 5 : En cas de non-présentation de mon attestation d'assurance lors d'un contrôle routier, je dispose de 5 jours pour la présenter au commissariat ou en gendarmerie :

OUI.....A ☐

NON.....B ☐



Question 2 : En cas d'accident sous l'empire d'un état alcoolique, le conducteur risque :

Une majoration de sa cotisation :

OUI.....A ☐ NON.....B ☐

La résiliation de son contrat :

OUI.....C ☐ NON.....D ☐



Question 4 : En cas de contrôle, je dois présenter mon attestation d'assurance originale :

OUI.....A ☐

NON.....B ☐



Question 4 : La garantie tous risques :

Me protège des actes de vandalisme.....A ☐

Me protège en cas d'accident responsable.....B ☐

Me protège en cas d'accident responsable commis sous l'empire d'un état alcoolique.....C ☐

Me protège en cas d'incendie.....D ☐